

DÉLIBÉRATION N°DL20260162 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/09/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 3 absents non représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h35) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jérôme JULVE (jusqu'à 22h21) ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h40) ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; Mme Catherine MOIROUD ; M. Erick SCHAEFFER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT (jusqu'à 21h57) ; Mme Nathalie CHAMPALLE (jusqu'à 21h57) ; M. Julien GIRAUDO (jusqu'à 21h57)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 19h35)
M. Jérôme JULVE a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (à partir de 22h21)
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h40)
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

M. Jean MINNAERT (à compter de 21h57)
Mme Nathalie CHAMPALLE (à compter de 21h57)
M. Julien GIRAUDO (à compter de 21h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur.

Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal. Il fixe les règles propres de fonctionnement interne dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La commission chargée du règlement municipal s'est réunie le 9 juillet 2026.

Mme Isabelle SURPLY du groupe « du Bon sens pour Saint-Chamond », propose d'ajouter deux amendements :

Amendement n°1 :

il est proposé au conseil municipal, d'ajouter Au Chapitre V : Commissions et comités consultatifs -Article 24, (après le 2^{ème} paragraphe) :

« Elles sont obligatoirement convoquées et consultées préalablement au Conseil Municipal, quand un sujet de leur ressort est traité par celui-ci »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré, à **la majorité** des suffrages exprimés par 4 voix pour (Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA), 28 contre (la majorité), 4 abstentions ((M. Jean Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY), 3 non participation (M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

DECIDE

- de **rejeter** cet amendement

Amendement n°2

il est proposé au conseil municipal, d'ajouter Au Chapitre V : Commissions et comités consultatifs - Article 25, (après le 3^{ème} paragraphe) :

« Le président de chaque commission désigne un rapporteur. Celui-ci à l'issue de la réunion de ladite commission remet un rapport qui est communiqué au conseil municipal avec la convocation de ses membres »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré, à **la majorité** des suffrages exprimés par 4 voix pour (Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA), 28 contre (la majorité), 4 abstentions ((M. Jean Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY), 3 non participation (M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

DECIDE

- de **rejeter** cet amendement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 28 voix pour,

4 contre M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA

4 abstentions M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY

3 sans participation M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

DÉCIDE :

- **d'approuver** le règlement intérieur pour le mandat 2026-2032.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/09/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne